

**Interview donnée à Yves Goulm, pour les éditions Albiana, au sujet de l'ouvrage
La recomposition territoriale du pouvoir : les régions insulaires de Méditerranée occidentale, octobre 2009.**

Albiana : *Votre ouvrage récemment paru **La recomposition territoriale du pouvoir** porte sur l'évolution de l'échelon régional des régions insulaires de la Méditerranée occidentale soit les Îles Baléares, la Sicile, la Sardaigne et la Corse. Ces territoires présentent « l'intérêt », je suppose, d'être outre des zones insulaires, de nationalités différentes ?*

André Fazi : Comparer les îles de l'outre-mer français aurait peut-être autant d'intérêt tant leurs réalités sont diverses. Au demeurant, que ces quatre régions voisines ressortissent à trois grands États voisins, à l'histoire très différente, me semblait *a priori* séduisant, particulièrement du point de vue de la définition et de l'interprétation de leurs similitudes. Leur nature régionale imposait aussi de développer la dimension intranationale de la comparaison. Ont-elles une position politique et institutionnelle exceptionnelle dans leur État respectif ? Malgré des statuts qui leur sont propres, la réponse est non, même dans le cas de la Sicile, qui fut seule à avoir désiré cette voie.

Albiana : *Dans la première partie de votre étude vous balayez environ mille ans de l'histoire politique de la France, de l'Italie et de l'Espagne. Quelles en sont les caractéristiques principales ?*

André Fazi : Balayer pourrait avoir un sens péjoratif... On ne saurait le faire décemment en quelques dizaines de pages. J'ai bien nourri le phantasme d'une étude de très longue durée pendant quelques mois, pour m'apercevoir que c'était peine perdue, sauf à vouloir se limiter à une synthèse plus ou moins érudite. Ce que l'on retient essentiellement, malgré l'extrême diversité des processus, c'est le très long processus de centralisation, fondateur des États modernes, et accéléré par la révolution de l'égalité. Ce processus fut pétri de ralentissements, de ruptures, de régressions, mais aussi d'accommodements plus ou moins avouables avec des sociétés locales souvent peu sensibles aux grands idéaux démocratiques. L'objectif était de pouvoir mettre plus précisément en relief la réalité et les limites du grand mouvement décentralisateur initié en Europe dès la fin de la Seconde guerre mondiale.

Albiana : *Nous retrouvons pour la Corse Napoléon et les préfets...*

André Fazi : Bien évidemment, mais l'intérêt réside dans la communauté de mécanismes. Le représentant de l'État, qu'il se dénomme préfet ou gouverneur civil, est par nature un personnage essentiel de tous les systèmes politiques étudiés. Toutefois, même au temps de l'État unitaire triomphant, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, il n'a jamais été tout-puissant. Bien au contraire, il faut le concevoir, d'une part, comme l'intermédiaire obligé entre une norme centrale, prétendument unique, et des sociétés locales rétives voire incapables de l'appliquer. D'autre part, il fut l'agent non pas d'un État impartial, mais du ou

des parti(s) au gouvernement, dont l'intérêt était de favoriser leurs soutiens locaux. Cela facilita partout la construction de systèmes politiques très clientélistes, où les ressources dispensées par le pouvoir central détenaient une fonction de plus en plus importante. Là aussi, il n'y avait pas – du moins dans le fond – de véritable exception insulaire. Il faudrait être profondément naïf pour croire qu'en dehors des îles l'apprentissage démocratique fut une entreprise de toute facilité.

Albiana : *Je vous cite : « La construction d'un État fédéral fut toujours refusée comme contraire à l'unité de la nation. Nous remarquons que le régime fédéral est assimilé à la France d'Ancien Régime. » L'homogénéisation comme cran de sûreté ?*

André Fazi : Ce serait limitatif. Je n'ai pas eu écho de mouvements sécessionnistes ou autonomistes dans la France de l'époque Moderne, ni dans les royaumes de Piémont et des Deux Siciles... Il n'y a guère que la tentative catalane au XVII^e siècle qui puisse être retenue. L'uniformité institutionnelle et l'unité culturelle renvoient bien davantage à un impératif idéologique pour le *State-building nationalism*, lequel trouva certainement son expression la plus pure dans la Révolution française. Les acteurs de cet immense événement avaient surtout la prétention de faire table rase de l'Ancien régime, fondé sur les privilèges et une extrême diversité des institutions et cultures locales. Si l'on y regarde de plus près, à l'exception notable du Canada, les États qui se sont construits sur le fédéralisme, tels l'Allemagne, les États-Unis, l'Australie, l'Autriche, etc., ne connaissent pas de fortes tentations indépendantistes. Lorsque le fédéralisme est conçu comme un moyen de répondre à de telles tentations, comme en Belgique ou même en Inde, la situation est bien évidemment très différente et plus fragile.

Albiana : *Au tout début du livre second, vous placez la singularité des territoires en corrélation à l'imaginaire de leurs habitants et dans les imaginaires continentaux ; soutenue en cela par une littérature qui leur a fait large place, des épopées homériques, l'Atlantide, jusqu'à Thomas More ou Robinson Crusoé. Jusqu'où va l'ampleur de cette explication ?*

André Fazi : Celle-ci n'a rien de novateur, et ne prétend pas avoir une grande valeur explicative... Les îles ont très souvent été représentées comme des territoires exceptionnels. Toutes les îles visitées par Ulysse et ses compagnons, l'Atlantide, Utopia, etc., sont des mondes à part. Même Braudel, dans un registre infiniment différent, en attesta. J'ai finalement situé cet exceptionnalisme insulaire du point de vue des représentations pour mieux en nier – ou du moins en relativiser – l'effet intrinsèque d'un point de vue politique et institutionnel. La logique d'exception – au sens propre – n'est pas la conséquence de la géographie mais celle des rapports de force politiques. On la retrouve en Nouvelle-Calédonie, aux Féroé ou aux îles Åland, mais pas aux Baléares, en Sardaigne ou en Corse. Dans ces derniers cas, on trouve bien évidemment des institutions et caractères spécifiques, mais rien qui soit inenvisageable ou inconnu dans le reste de l'État.

Albiana : *En abordant les réalités de chacune de ces îles, vous décrivez les Baléares comme bon élève de la classe avec, malgré le débat d'aujourd'hui sur sa pertinence, son fort PIB. L'ultra-dépendance à l'économie du tourisme pose la question des activités pérennes.*

André Fazi : Face à la Corse et aux îles italiennes, les grands indicateurs économiques font bien des Baléares un pays-modèle. Elles ne le sont évidemment pas, sauf à confondre PIB et qualité de vie. Il n'est pas moins vrai qu'elles sont abusivement caricaturées, de façon d'autant plus dérangeante que le choix d'un tourisme de masse est un héritage du franquisme, et que les efforts accomplis pour réguler celui-ci, et notamment ses onze millions de visiteurs/an, sont souvent remarquables. Mais surtout, opposer le tourisme, activité contingente, aux « activités pérennes » ne me semble pas recevable. Plusieurs activités ordinairement qualifiées de pérennes ne le seraient plus sans la clientèle touristique. Plus significatif encore est le cas de la Crète, où peut-être plus de la moitié des acteurs du tourisme conservent parallèlement une activité dans le secteur agricole. Pour revenir aux Baléares, la spécialisation touristique génère de réels déséquilibres sociaux et environnementaux, mais elles conservent une petite industrie de qualité, et proposent d'excellents produits dans l'agroalimentaire. La part de ces secteurs pourrait effectivement être plus importante, mais jusqu'où ? L'activité touristique est très dépendante de la conjoncture et de la concurrence internationale, mais quelle activité ne l'est pas ?

Albiana : *Quels enjeux face à une Europe qui n'est pas une Europe des régions ?*

André Fazi : L'Europe des régions est une représentation qui doit bien plus aux crispations étatistes qu'aux régionalistes. Il se sera bien trouvé quelque fonctionnaire romantique de la Commission pour y rêver, mais il n'en a jamais été sérieusement question. Dans leur très grande majorité, les autorités régionales elles-mêmes refusent cette perspective qui leur serait difficile, voire impossible, à assumer. Pour les régions insulaires, le premier enjeu serait la définition d'un espace de collaboration politique beaucoup plus structuré, constitutif d'un groupe d'intérêt efficace, et promouvant le partage d'expériences, prélude à de véritables échanges économiques et culturels. Plutôt que critiquer le modèle du tourisme de masse, il serait plus fécond d'étudier les régulations qui ont été apportées dans les territoires les plus touchés, tels le sud de Majorque. Le second serait la définition de politiques communautaires prenant réellement en considération les handicaps spécifiques des territoires insulaires, pourtant reconnus par les traités. Pour l'heure, la déception reste immense à ce sujet, alors même que le droit européen fourmille littéralement de dérogations diverses, n'ayant pour seule justification réelle que la capacité du ou des État(s) intéressé(s) à les négocier.

Albiana : *Vous parlez de « marginalité insulaire »...*

André Fazi : Faute d'avoir pu voir une centralité insulaire... Les régions étudiées ne sont plus des centres politiques depuis très longtemps. La Sicile ne l'est plus depuis le XIII^e siècle, les Baléares depuis le XIV^e. La Sardaigne ne l'a jamais été. Quant à la Corse, l'État paolien, aussi intéressant fût-il, n'a jamais pu contrôler l'ensemble du territoire, comme il n'a jamais pu bénéficier d'une reconnaissance internationale... Aujourd'hui, les classes politiques régionales demeurent largement dépendantes des partis nationaux. Il est vrai que ceux-ci sont loin d'être tout-puissants. Les résultats des élections territoriales en Corse le

démontrent. On a vu aussi l'ancien président sarde Soru, ou l'actuel président sicilien Lombardo, adopter des postures beaucoup plus radicales. Toutefois, cela relève plus sûrement de la velléité que d'une stratégie d'émancipation. Au reste, la dépendance politique ne saurait être analysée sans renvoyer à la dépendance normative, très importante en Corse mais aussi ailleurs, et à la dépendance économique de ces territoires. La Sicile, la Sardaigne et la Corse conservent une forte tendance à attendre tout ou presque de l'État, parfois de l'Union européenne. Aux Baléares, les bons résultats économiques ne sauraient dissimuler un sensible déficit infrastructurel (équipements hydrauliques, hospitaliers, etc.). Face à cette situation, les acteurs régionaux se tournent d'autant plus volontiers vers l'État que celui-ci ponctionne très largement l'archipel d'un point de vue fiscal.

Albiana : *Vous mettez également l'accent sur les dissensions locales.*

André Fazi : Il n'y a pas de système politique sans dissensions, et les systèmes démocratiques se fondent sur l'organisation du pluralisme. C'est donc l'absence de dissensions qui serait très inquiétante. Il demeure qu'un certain type de choix, censés engager durablement une société, exige un niveau de consensus plus élevé que celui d'une majorité simple. Dans une démocratie, certains choix – tels une nouvelle Constitution – doivent par nature bénéficier d'une légitimité très importante, et on peut aussi penser qu'ils n'ont de chances d'être efficaces qu'à ce prix du partage. Or, les classes politiques des régions étudiées s'en sont rarement montrées capables, à tel point que c'est parfois le gouvernement national qui oblige les classes politiques régionales à dépasser leurs divisions. Ce fut le cas en Corse lors dudit « processus de Matignon ». Plus explicite, lors de son arrivée au pouvoir en 2004, José Luis Zapatero n'a défini que deux impératifs pour la réforme des statuts des communautés autonomes : le respect de la Constitution, et la construction de larges consensus, ce qui impliquait – sauf exception – un accord entre les deux grands partis qui dominent la vie politique espagnole. Notons que la dernière réforme du statut des Baléares, en 2007, a été très difficile à définir, particulièrement en ce qui concerne les matières linguistique et fiscale, mais qu'elle sort l'archipel de la catégorie des communautés autonomes disposant des pouvoirs les plus limités.

Albiana : *L'origine du « clientélisme » débouchant donc d'un processus logique ?*

André Fazi : Je ne suis pas sûr de comprendre la question. Il est clair que plus les oppositions sont fortes, plus les acteurs politiques vont chercher à utiliser des ressources plus ou moins condamnables – du moins moralement – pour parvenir à leurs fins. Cela dit, je ne connais pas d'État où le clientélisme soit totalement inconnu. Des États aussi développés que les USA ou le Japon sont très clientélistes, même si le cas se rencontre d'autant plus facilement lorsqu'il s'agit de sociétés économiquement peu développées. Dans cette Amérique latine dont on veut parfois faire l'étendard d'une démocratie renouvelée, le vote fait de plus en plus souvent l'objet d'un commerce officiel (que mes collègues dénomment *vote buying*), alors que traditionnellement le clientélisme est non seulement officieux mais riche d'une forte dimension symbolique. Pour en revenir à nos réalités, la grande question réside dans l'impact du clientélisme : à quel point les choix électoraux reposent-ils sur l'allocation d'avantages particuliers, et quelle en est l'incidence ? Quelle que soit la région étudiée, la forte mobilité des comportements électoraux semble indiquer que la part des

électeurs obligés est tendanciellement à la baisse. En 1991, une étude portant sur Palerme, Catane et Messine, permit d'établir que 20-25% des électeurs ne se sont déplacés que par motivation particulière. Cela apparaît assez réaliste, mais signifierait que ces suffrages sont décisifs en de nombreuses circonstances. Au reste, croire que le nombre d'électeurs obligés est condamné à décroître serait hasardeux. Le coût de la vie tendant à augmenter et la société créant sans cesse de nouveaux précaires, le clientélisme ne risque pas de disparaître brutalement et il pourrait même connaître des regains.

Albiana : *Vous n'êtes, au final, guère porteur d'espoir sur la recomposition territoriale du (ou des) pouvoir(s) pour ces zones insulaires de la Méditerranée occidentale ?*

André Fazi : Je ne me donne pas pour objectif d'apporter l'espoir, ou d'essayer de le faire naître. Telle est la tâche des acteurs politiques, sociaux, culturels, etc., pas la mienne. Les sociétés que j'essaie de décrire ne se conçoivent en aucune manière dans la reproduction. La Corse actuelle a peu à voir avec celle des années 1950, et l'on peut en dire autant pour les trois autres régions étudiées. Les changements sont profonds et significatifs dans tous les secteurs, et de façon très générale, ils m'apparaissent souvent positifs quoiqu'inachevés. Pour revenir à votre question, les nouvelles institutions régionales sont de grandes administrations, et de véritables interlocuteurs de l'État et de l'Union européenne. Cela dit, les questions qui se posent sont celles de leur influence, et de leur capacité à définir et mettre en œuvre un projet de développement. Je suis effectivement dubitatif à ces niveaux-là, d'autant plus essentiels dans ces cadres politiques et économiques beaucoup plus ouverts, fondés sur la concurrence, que sont la construction communautaire et le monde globalisé. Cela dit, je ne crois en aucune forme de fatalité. Si l'on recense sérieusement – quoique grossièrement – les ressources naturelles, culturelles, et surtout humaines de ces territoires, cette posture fataliste est insoutenable.